



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17.INT.087

Déposé le : 19.12.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

## Titre de l'interpellation

La police est-elle et se sent - elle soutenue tant par sa hiérarchie que par nos conseillers d'Etat afin de répondre au plus près aux droits et devoirs de chacun, avec une autorité suffisante lors de manifestations non autorisées et radicalisées pratiquées par des manifestants dans un lieu privé ?

## Texte déposé

Depuis plusieurs mois de nombreuses actions ont été menées par l'antenne Suisse de l'association 269 Life Libération Animale.

Elisa Keller, déléguée suisse de cette association antispéciste et abolitionniste qui compte environ 500 membres entre la France, la Belgique et la Suisse, prône la désobéissance civile comme mode d'expression.

Ancienne étudiante de deuxième année à la faculté de droit à l'université de Lausanne, cette dernière arrête ses études car elle ne trouvait pas de sens dans les débouchés bourgeois de ce cursus. Selon elle : « Les manifestations légales ont leurs limites ».

Nous assistons donc dans notre canton à des actions de plus en plus radicales visiblement tolérées par nos autorités.

Après une première manifestation pacifique en février à la place de l'Europe à Lausanne pour dénoncer l'exploitation des poissons et autres animaux aquatiques considérés comme sensibles, une action plus musclée s'est déroulée en mai dans le McDonald's de la rue Saint-Laurent à Lausanne où les manifestants ont aspergé le sol du restaurant d'un liquide rouge.

En septembre, le groupe 269Life Libération Animale a manifesté toute la nuit devant les abattoirs de Clarens (VD) ; manifestation autorisée par la police.  
Mais toujours selon Elisa Keller « L'action à Clarens ne dérange pas assez le système spéiciste. On veut maintenant s'opposer physiquement, faire front entre le couteau et les victimes ».

Nous avons eu donc droit à l'occupation de l'abattoir de Vich dans le district de Nyon. Attachés les uns aux autres avec chaînes et cadenas, une trentaine de militants antispécistes ont bloqué l'accès à la salle d'abattage pour dénoncer l'exploitation animale. La gendarmerie vaudoise arrivée rapidement sur place s'est contentée d'attendre le départ volontaire des manifestants.

« Dix heures après le début de l'action, nous sommes partis puisque le but avait été atteint : attirer l'attention du public et dénoncer la situation subie par les animaux », a expliqué Elisa Keller.

Ma question est simple : faudra-t-il un drame pour que nos autorités prennent enfin des mesures pour expulser rapidement des manifestants lors d'une violation de domicile privé ?

Commentaire(s)

Conclusions

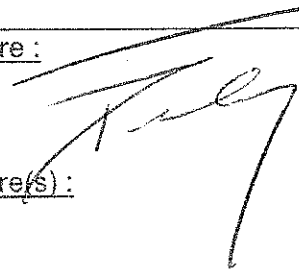
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Thierry Dubois

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)